

Projet de décret, présenté par Monnot au nom du comité des finances, portant que 7628 livres soient mises à disposition du ministre de l'Intérieur pour rembourser les dépenses faites pour la réparation de la maison d'arrêt de l'Abbaye, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

Jacques François Charles Monnot

Citer ce document / Cite this document :

Monnot Jacques François Charles. Projet de décret, présenté par Monnot au nom du comité des finances, portant que 7628 livres soient mises à disposition du ministre de l'Intérieur pour rembourser les dépenses faites pour la réparation de la maison d'arrêt de l'Abbaye, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 258;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20334_t1_0258_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

conjurés, ont été arrêtés; et les mesures sont prises pour saisir tous les complices. L'armée du Nord rivalisera dignement avec celle du Rhin (1).

RICHARD paraît à la tribune.

J'arrive de l'armée du Nord où vous m'avez envoyé : ce n'est qu'avec la plus vive indignation qu'elle a appris la conspiration que vous avez si heureusement déjouée. Dévouée toute entière à la défense de la République, elle vous remercie d'avoir puni la scélératesse de ces hommes qui voulaient ravir aux Français la liberté, le fruit de leur sang et de leurs travaux et de leurs sacrifices.

C'est un spectacle bien sublime que celui de cette armée. C'est ici surtout que les Français sont dignes du beau titre de Républicains. Ils supportent avec joie toutes les fatigues, toutes les privations que le salut de la patrie commande à ses défenseurs; ils ne désirent, ils ne demandent que l'ennemi, bientôt ils feront sentir aux satellites des tyrans ce que valent des hommes libres.

Depuis plusieurs semaines l'armée du Nord vit en grande partie aux dépens de l'ennemi (*Applaudi*), et dans ces petites affaires où l'avantage est toujours resté aux troupes de la République, les citoyens de la première réquisition se sont montrés dignes de marcher à côté de nos vieux soldats.

Sans doute la conspiration a des ramifications dans l'armée du Nord. Nous avons déjà fait arrêter plusieurs individus qui étaient en correspondance avec les principaux conjurés, et nous avons pris des mesures pour saisir tous les complices qui peuvent s'y trouver.

J'ose assurer la Convention nationale que l'armée du Nord rivalisera avec celle du Rhin. Le général Pichegru qui a déjà chassé les Prussiens du territoire de la République sur les bords du Rhin, guidera nos colonnes contre Cobourg et ses Autrichiens avec d'autant d'avantages et de gloire. Nous ferons sentir fortement dans cette campagne aux puissances coalisées, qu'on attende pas vainement à la liberté et à l'indépendance d'un grand peuple (2).

(*Vifs applaudissements.*)

La Convention nationale décrète l'insertion du rapport au bulletin.

(1) P.V., XXXIV, 67. *Ann. patr.*, n° 447; *J. Perlet*, n° 548; *C. Eg.*, n° 583; *J. Mont.*, n° 131; *Audit. nat.*, n° 547; *F.S.P.*, n° 264; *J. Sablier*, n° 1216; *M.U.*, XXXVIII, 62; *J. univ.*, n° 1581.

(2) C 297, pl. 1013, p. 3. Texte différent dans : *Bⁿ*, 3 germ.; *Mon.*, XX, 35; *J. Lois*, n° 542; *Batave*, n° 402. Suit celui des *Débats*, n° 550, p. 39-40 : « RICHARD : Citoyens, l'armée du Nord près de laquelle vous nous avez envoyés, n'a reçu qu'avec la plus vive indignation la nouvelle de la conjuration que votre courage et votre vigilance ont découverte et déjouée. Les soldats ont été révoltés qu'on eût formé le projet coupable de ravir à la République le fruit de leur patience dans les travaux militaires, et du courage avec lequel ils combattent les ennemis de la patrie. L'armée entière ne reconnoît l'exercice de la souveraineté nationale que dans la Convention; elle s'y ralliera toujours. Ne doutez pas que la conspiration horrible n'eût des ramifications jusques dans les armées. Déjà nous avons fait arrêter

38

[MONNOT], membre du comité des finances propose, et la Convention rend les décrets suivants :

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité des finances, décrète qu'il sera mis à la disposition du ministre de la guerre, jusqu'à la concurrence de 300.000 liv., pour les dépenses des écoles nationales, jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique » (1).

39

MONNOT présente aussi un projet de décret, portant que 7 628 liv. seront mises à la disposition du ministre de l'Intérieur, pour rembourser les avances faites par le concierge de la maison d'arrêt de l'Abbaye pour les dépenses occasionnées par les réparations qui ont été faites dans les appartemens destinés à renfermer les prisonniers d'État; et que désormais ces dépenses ne pourront être remboursées que sur des états ordonnancés par le ministre, et présentés au Comité des finances.

BREARD combat cette dernière disposition; il propose de mettre 50,000 liv. à la disposition du ministre de l'intérieur, pour les dépenses dont il s'agit, afin de ne pas transporter la responsabilité dont il est chargé, sur un comité de la Convention.

Le projet de décret est adopté avec cet amendement (2).

plusieurs individus qui étoient en correspondance avec les chefs du complot. Nous ne négligerons rien pour découvrir tous les fils, et saisir tous les coupables.

C'est vraiment un spectacle sublime que présente l'armée du Nord. Durant l'intempérie de la saison, les avant-postes exposés à toutes les rigueurs du temps, ne s'occupent jamais d'eux. Ils ne songent qu'à la patrie; et lorsque nous allons visiter ces braves soldats, ce ne sont pas des souliers, ce ne sont pas des alimens, ce ne sont pas enfin des objets qui adouciroient les fatigues qu'ils éprouvent, qu'ils nous ont demandés : c'est l'ennemi. (*Vifs applaudissements.*) Sous peu de temps nous les y mènerons nous-mêmes, et les satellites des tyrans éprouveront ce que peuvent des hommes libres armés pour la défense de leur pays.

Je dois ajouter que, pour épargner les subsistances de la République, l'armée du Nord vit depuis quelque temps entièrement aux dépens de l'ennemi. Sur toute la ligne, c'est un fourrage continuel; et partout où nos troupes en viennent aux mains avec l'ennemi, il éprouve leur valeur; nulle part il ne leur résiste : heureux présage des victoires signalées que nos guerriers remporteront bientôt. Oui, l'armée du Nord rivalisera celle du Rhin. (*Vifs applaudissements de toutes parts.*)

(1) P.V., XXXIV, 67. Minute signée Monnot (C 296, pl. 1003, p. 23). Décret n° 8536. Reproduit dans *Débats*, n° 550, p. 42; *Batave*, n° 403. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1216; *J. Perlet*, n° 549; *Audit. nat.*, n° 548; *Mon.*, XX, 36.

(2) *J. Sablier*, n° 1216.